



# LE PETIT RECHIGNIEN

## Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

### Editorial

L'année 2017 s'annonce comme une année importante pour notre ville. Des investissements d'ampleur vont donner à notre commune une nouvelle image et de ce fait améliorer notre cadre de vie.

Les travaux de la Place de Nice devraient débuter au cours du mois de juillet après la fête foraine engendrant certes quelques gênes dans notre quotidien mais qui apporteront satisfaction, nous en sommes persuadés, dans le temps. Des discussions sont en cours avec nos partenaires (Conseil Régional et Agglomération Maubeuge Val de Sambre) pour la réfection de la rue du 6 septembre. Nous espérons que celle-ci se réalisera dans la continuité de notre réalisation.

Toujours en ce qui concerne les voiries, une récente rencontre avec les services du Conseil Régional, de l'Agglomération et des entreprises retenues nous a permis de finaliser un calendrier de réalisations des travaux sur la rue Armand Beugnies qui débutera dans le courant du mois d'avril. Contraints par les mesures budgétaires de nos partenaires ceux-ci se réaliseront en deux phases :

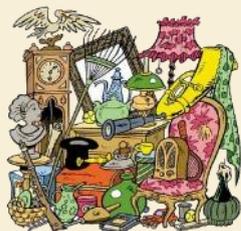
- ◆ L'aménagement des trottoirs avec enfouissement des réseaux prévoyant l'arrivée de la fibre optique en 2018, et l'installation d'un nouvel éclairage public sur le secteur compris entre la cité Gérard Philippe et la rue Mousset. Le Conseil Régional, dans le même temps, va réaliser la réfection complète de la bande de roulement à partir du carrefour Aldi jusque la rue Mousset.
- ◆ Pour le deuxième secteur, de la rue Mousset à la place de Rocq, celui-ci est prévu au cours du premier semestre 2018 avec les mêmes objectifs et l'aménagement du parking face à la salle du Millénaire., le Conseil Régional poursuivra la réfection complète de la voirie pour finaliser cette réalisation.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, nous sommes liés à des contraintes que nous ne maîtrisons pas, notre volonté de faire vite et bien est soumise parfois à « des freins » qui nous empêchent de réaliser, comme nous le souhaitons, malgré notre volonté, nos réalisations.

Pour rassurer nos administrés le financement de la Place de Nice et la participation communale de notre ville pour les travaux de voirie gérés par l'Agglomération (50% sur le reste à charge : subventions et TVA déduites) sont prévus dans notre budget, un montant faisant partie de l'excédent d'investissement, une enveloppe engendrée au fil des années nous permettant de financer les gros projets prévus et à venir sans faire l'appel à l'emprunt en nous assurant, comme depuis de nombreuses années, un maintien des taux communaux.

Un détail des dépenses et recettes vous sera apporté, ultérieurement, comme pour chaque réalisation. Une politique de « gestion lucide, responsable » menée depuis 1993 par les conseils municipaux successifs.

*Votre Maire, Ghislain Rosier*



## **VIDE-GRENIERS RECHIGNIEN - SAMEDI 13 MAI 2017 - 6h à 18h**

Place de Nice, Rue du 06 septembre 1914 et Rue de la Gare

Emplacement gratuit limité à 5m / **Véhicules strictement interdit dans le périmètre réservé**

Buvette et petite restauration par les associations locales sur la Place de Nice

Structure gonflables et Laser Game sur le terrain de football

## Informations concernant les A.L.S.H. de juillet et d'août

Le centre sera ouvert du lundi 10 au vendredi 28 juillet 2017 inclus et du mercredi 02 au vendredi 25 août 2017 inclus. Il fonctionne en journée complète de 09h00 à 17h00 à l'école maternelle Paul Langevin, rue du Biez, pour la petite enfance (3/6 ans) et à la salle Henri, place de Nice, pour les ados (6/17 ans). Le camping pour les 6/17 ans se tiendra au Val Joly du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017 inclus et du lundi 07 au vendredi 11 août 2017 inclus. Le centre Petite Enfance est ouvert aux enfants de 3 à 5 ans révolus (n'ayant pas atteint leur 6<sup>ème</sup> anniversaire) à la date d'ouverture du centre. Quant au centre Ados, il est ouvert aux enfants âgés de 6 à 17 ans révolus (n'ayant pas atteint leur 18<sup>ème</sup> anniversaire) à la date d'ouverture du centre.

Les inscriptions se dérouleront le mardi 09 mai 2017 de 13h30 à 14h30 à la salle du Millénaire et de 15h00 à 16h00 en Mairie. Le dossier d'inscription est à retirer préalablement en Mairie à partir du lundi 03 avril 2017. Le dossier complet et, pour les allocataires (faute de quoi, le tarif non allocataire sera appliqué), l'attestation CAF sur laquelle figure le Quotient Familial (Avril 2017) sont à fournir impérativement le jour de l'inscription.

		Montant par jour	Juillet (14 jours)		Août (17 jours)	
			Montant par mois	Versement à l'inscription	Montant par mois	Versement à l'inscription
Allocataires	QF de 0 à 369	1.60€	22.40€	11.20€	27.20€	13.60€
	QF de 370 à 499	2.40€	33.60€	16.80€	40.80€	20.40€
	QF de 500 à 700	4.40€	61.60€	30.80€	74.80€	37.40€
	QF > 700 (Recquignies)	4.80€	67.20€	33.60€	81.60€	40.80€
	QF > 700 (extérieurs)	6.40€	89.60€	44.80€	108.80€	54.40€
Non allocataires	Recquignies	8.40€	117.60€	58.80€	142.80€	71.40€
	Extérieurs	12.50€	175.00€	87.50€	212.50€	106.25€
Hors Régime Général	Recquignies	12.50€	175.00€	87.50€	212.50€	106.25€
	Extérieurs	18.70€	261.80€	130.90€	317.90€	158.95€

Le versement à l'inscription par enfant est non remboursable. Ce montant sera déduit du titre de recette adressé au débiteur. Toute semaine commencée sera due en totalité.



### Pharmacie de garde

Connectez-vous au site Internet [www.servigardes.fr](http://www.servigardes.fr) ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence. Pour Recquignies, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50). **A noter que la pharmacie Dalkowski sera de garde du mardi 04 avril 12h00 au samedi 08 avril 2017 12h00 puis du samedi 13 mai 13h00 au mardi 16 mai 2017 12h00.**

### LE PETIT RÉCHIGNIEN

**Comité de Direction**  
Ghislain Rosier

**Comité de Rédaction**  
Denis Drousie & Daniel Philippe

**Comité de Relecture**  
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

**Impression et Tirage**  
Médias-Services Maubeuge,  
1.000 exemplaires

**Distribution**  
Service Technique

### PROCHAINE PUBLICATION

**Date de parution**  
Vendredi 26 mai 2017

**Date de dépôt limite des articles**  
Vendredi 05 mai 2017

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction..

### MAIRIE DE REQUIGNIES

**Place de la République**  
59245 Recquignies

**Tél : 03.27.53.02.50**  
[contact@mairie-recquignies.fr](mailto:contact@mairie-recquignies.fr)

[www.mairie-recquignies.fr](http://www.mairie-recquignies.fr)

**Connexion au SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)**



Dans le cadre de la mise en place du nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP) en cas d'évènement majeur, la préfecture du Nord fait actuellement procéder à des travaux sur les sirènes d'alerte implantées dans les communes du département. A l'occasion de ces travaux, elle fait réaliser régulièrement des tests de déclenchement. Une visite de réception a eu lieu le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017 à la salle des fêtes. Elle était destinée à vérifier la connexion au SAIP.

Le SAIP est un ensemble d'outils permettant la diffusion d'un signal ou d'un message d'alerte et d'information par les autorités. Il s'adresse à une population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave. En

cas de crise et selon l'échelle géographique, le maire, le préfet puis le ministre de l'Intérieur ou de la Défense peuvent décider de la diffusion du signal d'alerte. Il est transmis par les sirènes (communales, étatiques ou des établissements industriels soumis au plan particulier d'intervention). Il pourra aussi être envoyé sur les téléphones mobiles ou encore par les panneaux à messages variables, dans les communes, sur les axes routiers ou les autres infrastructures de transport.

**Rappel des consignes de comportement en cas d'alerte**

**Au signal (trois cycles successifs d'une durée de 1 minute et 41 secondes, séparés d'un intervalle de 5 secondes), il convient** de rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées, etc.). Il convient également d'arrêter climatisation, chauffage et ventilation. Enfin, se mettre à l'écoute de la radio. **Ce qu'il ne faut pas faire** : rester dans son véhicule, aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité), téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours), rester près des vitres, ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors, allumer une quelconque flamme (risque d'explosion), quitter l'abri sans consigne des autorités.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de l'Intérieur sur [www.interieur.gouv.fr/Alerte](http://www.interieur.gouv.fr/Alerte).

**Bornes de recharge électrique**

Une borne de recharge et deux emplacements réservés viennent d'être installés sur la Place de Nice par la CAMVS. En effet, l'Agglomération fait partie du service de recharge régional Pass Pass ([www.electrique.passpass.fr](http://www.electrique.passpass.fr)), coordonné par la région Hauts-de-France, dont l'objectif est de participer à la réduction de la production de gaz à effet de serre et au développement de la filière électrique.



Compétentes en matière de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur l'espace public, les communes et intercommunalités sont partenaires de la région Hauts-de-France dans la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la mobilité électrique. Ainsi, signataires de la Charte de Développement de l'Electromobilité, les collectivités locales s'engagent au développement d'un service de recharge pour tous, à la promotion des véhicules électriques et au soutien de leurs usages par l'émergence de services de mobilité.

Les bornes sont compatibles avec tous types de véhicules disposant d'une batterie rechargeable (véhicule 100% électrique, voiture hybride rechargeable, vélo et scooter électriques, etc.) et sont accessibles avec ou sans inscription préalable sur le site Internet (consultez-le pour connaître les différents tarifs appliqués).

**HÔTEL DE VILLE**

**Du lundi au jeudi**  
09h00 à 11h45  
et de 13h45 à 16h45  
(17h30 le mercredi)  
**Vendredi**  
09h00 à 11h45  
**Samedi**  
10h00 à 12h00

*Place de la République*

**MÉDIATHÈQUE**

**Lundi et Mardi**  
14h00 à 17h30  
**Judi et Vendredi**  
14h00 à 18h00  
**Mercredi et Samedi**  
10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h30

*Place de Nice*

**AGENCE POSTALE**

**Lundi et Mardi**  
14h00 à 17h00  
**Mercredi**  
10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00  
**Judi et Vendredi**  
14h00 à 17h00

*Médiathèque [medi@nice](mailto:medi@nice)*

**HALTE GARDERIE**

**Lundi**  
08h15 à 12h15  
et de 13h00 à 17h00  
**Mercredi et Vendredi**  
08h15 à 12h15  
**Halte Garderie « Les P'tits Loups », Association « Promotion de la santé »**

*Médiathèque [medi@nice](mailto:medi@nice)*

Elections présidentielles



L'élection présidentielle 2017 se déroulera le dimanche 23 avril 2017 pour le premier tour et le dimanche 07 mai 2017 pour le second tour. Le scrutin est ouvert à 08h00 et clos à 19h00 (heures légales locales). Pour voter, il faut vous présenter au bureau de vote indiqué sur la carte électorale. Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité.

Pour pouvoir voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales, la date limite d'inscription étant fixée en principe au 31 décembre 2016. Il existe néanmoins un certain nombre de cas particuliers permettant de vous inscrire après cette date et de voter en 2017 : vous déménagez pour des motifs professionnels, vous êtes fonctionnaire admis à la retraite, vous êtes militaire retournant à la vie civile, vous obtenez la nationalité française ou vous recouvrez l'exercice du droit de vote après le 1er janvier. Attention néanmoins, votre demande d'inscription doit parvenir à la mairie avant le 10ème jour précédent le 1er tour de l'élection.

Si vous atteignez l'âge de 18 ans avant le jour du 1er tour de l'élection, vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales, à la condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen (cf. article « Journée Défense et Citoyenneté » en page 7). Il est toutefois recommandé de vérifier auprès de la mairie que votre inscription a bien été effectuée.

Si vous êtes absent le jour de l'élection, le vote par procuration vous permet de vous faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que vous. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Si votre état de santé ou une infirmité sérieuse vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander qu'un personnel de police se déplace à votre domicile pour établir la procuration (cette demande doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité). Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration.

**Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas admis sur les aires de jeux, terrains de football, terrain de la Feutrerie, cimetières, pelouses et squares (monuments). Pensez à nos enfants qui empruntent ces structures et il n'est pas agréable de marcher dans les déjections canines.**



**Merci de laisser ces lieux propres en utilisant les poubelles mises à disposition pour le confort et le respect de tous !**



La fibre optique bientôt chez vous !

Déployer la fibre optique sur son territoire, c'est permettre à tous d'accéder à une nouvelle génération de services et ouvrir la porte à de nouveaux usages ! Depuis plusieurs mois, la CAMVS travaille en collaboration avec de nombreux acteurs pour garantir l'accès au très haut débit sur l'ensemble de ses 43 communes et ainsi améliorer le quotidien de sa population, tout en répondant aux nouveaux modes de consommation des internautes. Dans une logique entrepreneuriale et dans le cadre du plan Très Haut Débit, l'opérateur SFR a manifesté son intérêt d'investir sur des zones d'interventions ciblées. Si 100% du portage financier est supporté par SFR, l'Agglomération accompagne l'opérateur dans les modalités de mise en œuvre sur les communes concernées à travers une convention signée entre les deux parties.

Concernant la commune de Recquignies, le lancement des études techniques et environnementales a débuté en octobre 2016. Début 2017, les lieux d'implantation des armoires ont été validés et leur installation débutera en mars 2017. La date de fin de pose est fixée au 30 juin 2017.

**PERMANENCE DES ÉLUS**

**M. Philippe Daniel,**  
5<sup>ème</sup> Adjoint

**Prochaines permanences**

03 avril 2017 de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire

**Contact**

Tél : 03.27.53.02.50.

**ASSISTANTE SOCIALE**

**Remplaçant de Mme Charlet non connu à ce jour**

**Prochaines permanences**

Dates non connues à ce jour à la Médiathèque [medi@nice](mailto:medi@nice)

*Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.*

**CONSEILLER DÉPARTEMENTAL**

**M. Hiraux Mickaël,**  
Canton de Fourmies

**Permanences**

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00 en Mairie de Fourmies

*Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos, contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou par mail à [aurelieperot59@gmail.com](mailto:aurelieperot59@gmail.com)*

## Travaux réalisés par le service technique



Préparation du talus en terre au terrain de la Feutrierie, élagage et tailles d'arbres divers, mise en place de poubelles et bacs à fleur en béton, travaux d'entretien dans les écoles et au restaurant scolaire, travaux dans le bar et la cuisine de la salle des fêtes, démontage des guirlandes de Noël, etc.



## Inscriptions pour la rentrée 2017

Ecole maternelle de Rocq	Ecole maternelle Paul Langevin	Ecole primaire du Centre (Place de Nice)	Ecole primaire Jean Vilar
Mardi 09 mai 2017 de 16h15 à 17h00 ou sur rendez-vous	Mardi 25 avril et mardi 02 mai 2017 de 16h30 à 18h00	Mardi 30 mai 2017 toute la journée jusque 18h00	Lundi 29 mai 2017 à partir de 15h00

*Pour chaque école, se munir du livret de famille et du carnet de vaccinations à jour . Pour tout changement, fournir le certificat de radiation de l'école précédente*

## Nettoyage des fils d'eau

**La population est informée qu'un nettoyage des fils d'eau des rues aura lieu le mercredi 12 avril 2017 pour la zone 2 et le mercredi 17 mai 2017 pour la zone 1 (le centre-ville est concerné par ces deux dates).**

*La zone 1 concerne les rues du bois de Rousies, P. Ronval, G. Herbecq, des Anciens Combattants, P. Durin, de la Brasserie, de la Paix, M-L. Delattre, Cité du Grand Bois, Cité de l'Orée du Bois, rue du Biez, Allée Basque et Cité J. Prévert. Quant à la zone 2 concerne les rues R. Fourchet, A. Beugnies, impasse Mousset, de la Barque, d'Ostergnies, P. Pécret, R. Nogent, J. Brel, rue du Biez (Pablo Neruda) et Cité J. Rostand.*

*Le centre ville concerne les rues de la Feutrierie, de la Gare, Place de la Gare, M. Druart, du 06 septembre, Place de Nice, Place Pasteur, résidence Les Charmes et l'Hôtel de Ville.*



## DÉCHETTERIES

**Jeumont** : Rue Notre-Dame de Lourdes (près du cimetière).

**Maubeuge** : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

*Du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45 (horaires d'hiver jusqu'au 30 avril 2017).*

*A partir du 1<sup>er</sup> mai 2017, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 (horaires d'été).*

## CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

**Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre**

**1 place du Pavillon, 59603 Maubeuge Cedex**

**Accueil : 03.27.53.01.00**

*Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)*

## DÉCHETS

**Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.**

**Collecte des encombrants les 28 juillet et 29 novembre 2017.**

**Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous.**

*Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.*

### Programme d'actions d'entretien et de restauration des cours d'eau de la CAMVS



Afin de protéger les biens et les personnes, la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre a l'ambition d'engager une gestion des bassins versants des cours d'eau de son territoire dans le but de restaurer les milieux aquatiques, les préserver et les entretenir durablement tout en favorisant la lutte contre les inondations.

Cette volonté découle de différentes compétences et plans d'actions de la CAMVS :

- ◆ **Plan d'actions de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau** que nous menons conjointement avec Noréade et dont le but est de préserver la qualité de l'eau potable
- ◆ **Plan d'actions de la Trame Verte et Bleue du Val de Sambre**, déclinaison locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui identifie spécifiquement la préservation des cours d'eaux comme action prioritaire à l'échelle de notre territoire

De plus la CAMVS exerce, à ce jour, une compétence facultative « *Aménagement, entretien et désenvasement des cours d'eaux non-domaniaux incluant les études, les travaux et l'entretien* » mais doit exercer au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de façon obligatoire la compétence Gestion de l'eau des milieux aquatique et de prévention des inondations (GEMAPI) ou par anticipation selon le vote du conseil communautaire du 09 février 2017. Il est précisé par la loi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI FP) exerceront cette compétence en lieu et place de leurs communes membres.

Des enjeux forts concernent l'ensemble de notre territoire :

- ◆ Lutter contre les phénomènes d'inondation et sauvegarder les biens et les personnes
- ◆ Favoriser le fonctionnement naturel et écologique des cours d'eau des bassins versants, afin de répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau du 23 octobre 2000 et dans le but de préserver la ressource en Eau
- ◆ Protéger, développer et mettre en valeur les espaces naturels présents sur les bassins versants, permettant ainsi le maintien et l'élargissement des milieux riches en biodiversité
- ◆ Proposer un programme d'actions de restauration et d'entretien de la ripisylve, de peuplement piscicole et de leur zone de reproduction, en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de la Sambre

**Le bureau d'études SAFEGE a été mandaté pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau du territoire de la CAMVS** qui débutera prochainement par un **état des lieux global des cours d'eau traversant vos propriétés** (*L'Escrière, ruisseau des Foyaux et ruisseau de la chapelle*). Dans ce cadre, **les chargés de mission du bureau d'études SAFEGE sont amenés à réaliser des prospections** (diagnostic visuel, mesures de débit, levées topographiques, relevé de faune et flore, faciès d'écoulement, etc.).

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- ◆ La lutte contre les inondations par un entretien doux et régulier (taille de ripisylve, gestion d'embâcles, remobilisation sédimentaire)
- ◆ Le maintien et le confortement de berges par fascines végétales, plantations, création d'abreuvoirs, réfection ou pose de clôtures
- ◆ L'autoépuration et l'auto-curage du cours d'eau et de ses affluents (amélioration des capacités hydrauliques et amélioration des qualités physico-chimiques de l'eau) afin de permettre la libre circulation des poissons et des sédiments

**C'est pourquoi nous vous saurions gré de bien vouloir les accueillir avec bienveillance et leur autoriser l'accès à vos propriétés. Le service ressources environnementales de la CAMVS se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif à ce dossier.**

### Noces d'or, Noces de diamant, Noces de platine

Cela fait déjà bien des années que vous vivez en couple et vous seriez heureux de célébrer une cérémonie pour vos 50, 60 voire 70 années de mariage. Les noces d'or, de diamant et de platine sont une cérémonie informelle qui n'a pas de valeur juridique : il s'agit d'un vœu officieux. Elles sont issues d'une démarche volontaire des époux.



Si tel est votre cas, vous devez vous présenter en Mairie afin d'en faire la demande et de fixer une date (à votre initiative) pour la célébration. Les inscriptions seront enregistrées sur présentation du livret de famille, d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un texte retraçant votre vie conjugale. La cérémonie, célébrée par M. le Maire, est très appréciée des familles. C'est une occasion de recevoir ses administrés dans un moment convivial. A l'issue de celle-ci, la Municipalité offre un vin d'honneur.



### Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille, dans les 3 mois suivant leur anniversaire afin de se faire recenser en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.). La Mairie établira une attestation de recensement à conserver précieusement. **Lors de l'inscription, il est précisé à la personne que son attestation sera prête en Mairie sous 3 à 4 jours.** Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.). Toute personne non recensée après 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation en Mairie jusqu'à l'âge de 25 ans.



### Un peu de civisme !

**Si tu prends ma place prends mon handicap !** En effet, très régulièrement, les personnes à mobilité réduite ne peuvent stationner sur un emplacement qui leur est réservé. Ceci à cause d'une personne qui a probablement trouvé plus pratique ou plus rapide de prendre cette place (ces places étant plus proches des entrées de centres commerciaux ou mieux placées en ville).

Ces places de stationnement existent pour faciliter la vie aux personnes ayant des difficultés à se déplacer. Occuper ces places en particulier sans en avoir le besoin et encore moins le droit, c'est d'une certaine manière, priver une personne handicapée de ses droits et de sa liberté.

### Communiqué Vie Economique Réchignienne

Artisan maçon depuis 15 ans, ayant travaillé pour les entreprises CHIARRAPA (Eccles) et CECCARELLI (Rousies), M. Duloroy créa son autoentreprise en juin 2014 puis la SASU en janvier 2016. L'entreprise DULOROY SASU (SIRET : 815 170 030 000 28), créée en janvier 2016, est installée à Recquignies, 4 chemin des Bons Pères. M. Duloroy et son équipe de maçons-façadiers qualifiés mettent à votre service un savoir-faire et leurs compétences dans les domaines de la maçonnerie et du ravalement de façades. Leur équipe intervient pour les travaux de maçonnerie neuve et de rénovation, mais également pour ceux de ravalement de façades et de rejointoiement.

Si vous souhaitez rénover votre habitation ou donner un coup de neuf à votre patrimoine, contactez les au 07.81.02.33.21 ou par mail à [duloroy.thibaut@gmail.com](mailto:duloroy.thibaut@gmail.com). Vous pouvez également consulter les pages Facebook « SASU DULOROY Thibaut » et « Entreprise professionnelle de sablage DULOROY » pour vous faire une idée de leurs réalisations.



Lauryne Villette, Infirmière Diplômée d'Etat (SIRET : 798 889 754 00031), est située au 06 rue Maurice Druart. Pour plus de renseignements concernant ses permanences et visites à domicile, vous pouvez la contacter au 06.10.54.75.73.

### Déclaration d'intention de mener une campagne de sensibilisation et de recherche de soutiens réguliers auprès du grand public en porte-à-porte pour le compte de la Croix-Rouge Française

Depuis toujours, la Croix-Rouge Française s'engage sur tous les fronts de la détresse. Auxiliaire des pouvoirs publics, elle a pour objectif de venir en aide à toutes les personnes en difficulté. En tant qu'association de proximité, la Croix-Rouge Française est implantée localement sur l'ensemble du territoire pour répondre efficacement aux besoins. Ainsi, ce sont plus de 58 000 bénévoles qui s'investissent jour après jour au plus proche de la population française.

Pour pouvoir continuer à agir, la Croix-Rouge Française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever.

**C'est pour cette raison que nous déclarons, en vertu de la loi du 7 août 1991 (art. 3 alinéa 1), notre intention d'entreprendre une campagne de sensibilisation auprès du grand public à Recquignies du 03 avril 2017 au 15 avril 2017, à raison de 3 jours maximum sur cette période.** Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile, au nom de la Croix-Rouge Française. Elle sera clairement identifiable par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association. **Notre équipe pourra intervenir aux horaires prévus à cet effet, entre 12h00 et 20h00 du lundi au vendredi et de 12h00 à 18h00 le samedi.**

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge Française. Elles ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques, et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

*Hélène Boivin, chargée de développement des ressources.*

croix-rouge française  
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



## Campagne de prévention sur la réduction de la consommation d'énergie

Selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), un Français sur cinq était en précarité énergétique en 2014. Le CCAS a pris contact avec l'entreprise CNERGIE afin de distribuer gracieusement aux familles aux ressources très modestes des petits équipements économes (Eco Pack de 5 ampoules LED E27, à vis) qui s'inscrivent dans le dispositif national des Certificats d'Économie d'énergie. La distribution s'effectuera jusqu'au 31 décembre 2017.

Renseignez-vous auprès du CCAS au 03.27.53.02.50. **A noter que les personnes âgées ainsi que les personnes handicapées ou à mobilité réduite sont vivement invitées à prendre contact en Mairie afin de faire connaître l'intérêt qu'elles portent à l'action : un agent se déplacera alors au domicile de la personne pour déposer son pack (après vérification des conditions de ressources et des pièces justificatives).**

CAMPAGNE DE PRÉVENTION SUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

**ÉCLAIRAGE**

**ÉCO PACK LED**  
pour les familles  
aux ressources très modestes  
(fournir votre avis d'imposition 2016,  
Sur les revenus 2015)



**DISTRIBUTION  
DU 15 MARS 2017  
AU 31 DECEMBRE 2017**

**STOCK LIMITÉ**



5 ampoules  
E27, à vis

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DU CCAS AU 03.27.53.02.20



**Conditions de ressources pour pouvoir bénéficier d'un Eco Pack :** 14 308€ pour un ménage d'une seule personne, 20 925€ pour un ménage composé de deux personnes, 25 166€ pour un ménage de trois personnes, 29 400€ pour un ménage de quatre personnes, 33 652€ pour un ménage de cinq personnes. Ensuite, 4 241€ par personne supplémentaire.

### Pièces justificatives à produire pour bénéficier d'un Eco Pack

Le ou les avis d'imposition ou de non-imposition de chaque foyer fiscal intégré au ménage au titre des revenus de l'année N-1 ou de l'année N-2 par rapport à la date de référence

OU

Le justificatif d'impôt sur le revenu délivré par l'administration fiscale de chaque foyer fiscal intégré au ménage au titre des revenus de l'année N-1 ou de l'année N-2 par rapport à la date de référence

OU

Une facture d'électricité justifiant du bénéfice de la tarification de l'électricité comme produit de première nécessité prévue par l'article L. 337-3 du code de l'énergie. La facture date de moins d'un an à la date de référence

OU

Une facture de gaz naturel justifiant du bénéfice du tarif spécial de solidarité applicable à la fourniture de gaz naturel prévu par l'article L. 445-5 du code de l'énergie. La facture date de moins d'un an à la date de référence

## Du changement dans la délivrance de la Carte Nationale d'Identité !

**Depuis le 14 mars 2017, la Carte Nationale d'Identité (CNI) est délivrée dans le cadre d'un processus intégralement dématérialisé, identique à celui des passeports. A compter de cette date, les usagers ne déposeront plus leur demande de CNI auprès de la mairie de leur domicile mais dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil. Les administrés de Recquignies devront désormais se rapprocher des mairies de Jeumont ou de Maubeuge.**

Il n'y a pas de changement concernant le dossier et la liste des pièces à fournir. Les administrés auront la possibilité de remplir une pré-demande en ligne (comme c'est le cas actuellement pour les passeports). A ce titre, un accueil de proximité sera mis en place à la Médiathèque et mettra à disposition des administrés un ordinateur, avec accès à Internet, et une imprimante, ceci afin de leur permettre d'effectuer leur pré-demande de CNI, passeport ou toutes démarches appelées à être déployées au cours de l'année 2017 (notamment le permis de conduire ou l'immatriculation des véhicules). Un dispositif de recueil mobile pour l'ensemble du Département du Nord sera prévu pour les personnes âgées ou les personnes dans l'incapacité de se déplacer.



### Lutte contre les dangers du monoxyde de carbone



Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement, ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone.

Afin de limiter les risques, quelques bons gestes sont à adopter. Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié. Tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins dix minutes votre logement. Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air, respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Enfin, ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue, etc.).

Les symptômes de l'intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, fatigue, nausées) apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes dans le même foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : **en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).**

### Synthèse des données des panneaux indicateur de vitesse

L'installation d'un Panneau Indicateur de Vitesse (PIV) au sein d'une commune présente une double finalité. Il s'agit d'une part de provoquer une prise de conscience, en temps réel, de nos concitoyens de l'impact néfaste d'une prise de risque inconsidérée qu'est la vitesse excessive. D'autre part, de par l'analyse des informations relevées par le PIV, il s'agit également d'en informer les forces de l'ordre ou encore d'envisager des modifications sur les voies de circulation.



**Le PIV a tout d'abord été installé rue Armand Beugnies** (où la limitation de vitesse est de 50 km/h) lors du mois de septembre 2016. Sur les 48 981 véhicules enregistrés, la vitesse moyenne s'établit à 43.78 km/h : 80.67% circulent entre 0 et 50 km/h, 10.15% entre 51 et 70 km/h, 1.18% entre 71 et 110 km/h. La vitesse maximale enregistrée est de 118 km/h, atteinte le lundi 19 septembre 2016 à 19h41. **Les vitesses excessives ont été majoritairement relevées le dimanche autour de 23h, puis en début de semaine entre 16h30 et 18h30.**

**Il a été ensuite installé rue René Fourchet** (où la limitation de vitesse est également de 50 km/h) pour le mois d'octobre 2016. Sur les 43 647 véhicules enregistrés, la vitesse moyenne s'établit à 44.29 km/h : 82.32% circulent entre 0 et 50 km/h, 16.80% entre 51 et 70 km/h, 0.85% entre 71 et 110 km/h. La vitesse maximale enregistrée est de 110 km/h, atteinte le lundi 10 octobre 2016 à 14h27. **Les vitesses excessives ont été majoritairement relevées le matin entre 6h et 8h, l'après-midi entre 14h et 15h30 et en fin de journée entre 17h et 18h (aussi bien le weekend que la semaine).**

L'opération sera renouvelée dans le courant de l'année 2017.

### Travaux d'économies d'énergie : une prime pour les ménages les plus modestes

Nouvelle chaudière au gaz, programmateur centralisé pour radiateurs électriques, etc. Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), les ménages peuvent, notamment sous certaines conditions de ressources\*, bénéficier d'une « prime économies d'énergie ». Un arrêté sur les certificats d'économies d'énergie a en effet été publié au Journal Officiel du 21 février 2017.

Ces primes sont d'au moins **50€** pour l'installation d'un émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées, **100€** pour l'installation d'un programmateur centralisé pour radiateurs électriques, **800€** pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au gaz ou au fioul à haute performance énergétique, et **1 300€** pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve au bois (classe 5)

Ce dispositif qui est cumulable avec le crédit d'impôt transition énergétique est prévu jusqu'au 31 mars 2018.



\*Plafonds de revenus du ménage : 18 342€ pour un ménage d'une seule personne, 26 826€ pour un ménage composé de deux personnes, 32 260€ pour un ménage de trois personnes, 37 690€ pour un ménage de quatre personnes, 43 141€ pour un ménage de cinq personnes. Ensuite, 5 434€ par personne supplémentaire.

### Pour connaître la qualité de l'air, consulter Prev'Air

Alors qu'une partie de la France est régulièrement touchée par un épisode de pollution atmosphérique, consultez le site Internet Prev'Air à l'adresse « <http://www2.prevoir.org> » pour connaître la qualité de l'air extérieur au niveau national. Ce site propose une carte des mesures du jour et une carte des prévisions pour les deux jours à venir. Ces cartes représentent les niveaux de pollution à partir des concentrations journalières en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), ozone (O<sub>3</sub>) et poussières en suspension (particules PM 2.5 et PM 10). Le site propose également de connaître le niveau de l'indice Atmo dans plusieurs villes françaises, la qualité de l'air étant d'autant plus dégradée que l'indice est élevé (les indices supérieurs à 7 traduisent une mauvaise qualité de l'air). Cet indice est calculé quotidiennement à partir de données enregistrées par des stations urbaines et périurbaines.

### Calculez en ligne votre impôt sur le revenu pour 2017

Vous voulez savoir combien vous allez payer d'impôt sur le revenu cette année ? Vous pouvez calculer en ligne le montant de votre impôt 2017 à payer sur vos revenus 2016 avec le simulateur en ligne proposé par le Ministère de l'Economie et des Finances depuis le 17 janvier 2017. Ce simulateur ([www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs](http://www.impots.gouv.fr/portail/simulateurs)) s'adresse à la grande majorité des contribuables en proposant deux modes de calcul : **simplifié** (pour ceux qui déclarent des salaires, des pensions ou des retraites, des revenus fonciers, des charges courantes comme les pensions alimentaires, les frais de garde d'enfant, les dons aux œuvres, etc.) et **complet** (pour ceux qui déclarent des revenus d'activité commerciale, libérale, agricole, des investissements locatifs, etc.)

**Attention, le montant calculé reste indicatif. Si le montant de votre impôt sur le revenu dépasse 2 000€, vous devrez payer obligatoirement en ligne ou par prélèvements automatiques (mensuels ou à l'échéance).**

### Décret relatif à des dispenses de recours à un architecte

Le décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte a été publié au Journal Officiel le 16 décembre 2016. Ce décret a modifié l'article R.431-2 du code de l'urbanisme pour y répercuter l'extension des cas de recours obligatoire à l'architecte organisée par la loi Patrimoine (L. n°2016-925, 7 juillet 2016, art. 82). **Le seuil de dispense de 170m<sup>2</sup>, initialement fixé pour les personnes physiques qui édifient ou modifient des constructions non agricoles, passe ainsi officiellement à 150m<sup>2</sup>, conformément au seuil-plancher désormais prévu par le législateur (Code de l'urbanisme, article L.431-2, modifié).**

**Ce nouveau seuil sera applicable aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017** (art. 2 du décret). Pour les demandes de permis déposées entre le 8 juillet 2016, date d'entrée en vigueur de la loi Patrimoine, et le 28 février 2017, seuls les projets dont la surface excède 170m<sup>2</sup> requièrent donc le concours d'un architecte.

Il faut noter que le décret du 14 décembre 2016 n'aborde pas la question du nouveau cas de recours obligatoire à l'architecte pour les lotissements soumis à permis d'aménager, mis en place par le législateur dans un même souci d'amélioration de qualité architecturale (art. L.441-4 du code de l'urbanisme, modifié par l'art. 81 de la loi n°2016-925 du 7 juillet). Pour mémoire, l'article L.441-4 modifié du code de l'urbanisme exige en effet des lotisseurs que la demande de permis d'aménager soit confiée à un architecte au-delà d'un seuil de surface, renvoyant à un décret en Conseil d'Etat le soin de le définir. Enfin, est abrogé en conséquence le décret n°77-190 du 3 mars 1977 relatif aux dispenses de recours à un architecte prévues à l'article 4 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture (art. 3 du décret n°2016-1738 du 14 décembre 2016).

### Panneaux de signalisation et radars : du nouveau pour les automobilistes et les motards

A compter du 1<sup>er</sup> mars, un nouveau panneau de signalisation ayant pour objectif d'informer, avant un radar, les usagers de la route de la vitesse limite autorisée, va être mis en place progressivement en dehors des agglomérations. Ceci fait suite à un arrêté du 05 janvier 2017 (publié au Journal Officiel du 17 janvier 2017) relatif à la création de panneaux de signalisation d'annonce d'une zone contrôlée par un ou plusieurs dispositifs de contrôle automatisé.



◀◀ Ce panneau va comporter un liseré jaune extérieur et des pictogrammes noirs sur fond blanc symbolisant la propagation des ondes vers une moto et une voiture (l'absence d'un pictogramme représentant un camion ne signifiant pas que ceux-ci soient exclus du contrôle).

Un deuxième nouveau panneau est également créé pour annoncer les « itinéraires de contrôle par panneaux leurres » (routes sans séparateur médian sujettes à de nombreux accidents en raison d'une vitesse excessive) où peuvent se trouver éventuellement des radars autonomes. Ce panneau est associé à un panneau indiquant le kilométrage restant à parcourir sur l'itinéraire où des contrôles de la vitesse sont susceptibles d'être effectués. ▶▶





## Les arrêts de travail

Parce que votre état de santé le nécessite, votre médecin vous a prescrit un arrêt de travail. Pendant cet arrêt, votre CPAM vous verse un revenu de remplacement qui compense en partie votre perte de salaire. Ce sont les indemnités journalières.

Pour bénéficier de ces indemnités, vous devez :

- ♦ **Envoyer votre arrêt de travail sous 48h** : les volets 1 et 2 sont à adresser à la CPAM, le volet 3 à votre employeur ou à votre agence Pôle emploi.
- ♦ **Respecter les horaires de présence à votre domicile** : même si votre médecin vous autorise à sortir, vous devez être présent à votre domicile de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 pendant toute la durée de votre arrêt de travail (y compris le week-end et jour férié), sauf en cas de soins ou d'examen médicaux.
- ♦ **Accepter les contrôles** : pendant votre arrêt, la CPAM peut effectuer des contrôles à votre domicile ou vous convoquer auprès du Service médical. Vous avez l'obligation de vous y soumettre.

**En cas de non-respect de vos obligations, vous vous exposez à la réduction du montant de vos indemnités, voire à la suspension de leur versement.**

Pour un règlement plus rapide de vos indemnités journalières, demandez à votre médecin de déclarer votre arrêt de travail en ligne. Grâce à la carte vitale, il transmet en ligne, de manière totalement sécurisée, les volets 1 et 2 de votre arrêt de travail à votre CPAM. Seul le volet 3 est à envoyer à votre employeur ou, si vous êtes au chômage, à votre agence Pôle emploi. Pour savoir si vos indemnités ont été versées, consultez votre compte sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

## La Carte Européenne d'Assurance Maladie

Vous partez en vacances en Europe, dans un État de l'Union Européenne/Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse ? Avant votre départ, **procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.**



Au moins 15 jours avant votre départ, demandez votre carte à votre caisse d'Assurance Maladie. Elle est individuelle et nominative : chaque membre de votre famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. A noter qu'aucun document n'est à fournir lors de votre demande. Les cartes délivrées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 sont valables deux ans maximum (la durée de validité pourra toutefois pas excéder la durée de vos droits à l'assurance maladie).

En pratique, vous pouvez demander votre CEAM par internet (connectez-vous sur votre compte Ameli / rubrique « Mes démarches »), par téléphone (composez le 36 46, service 0.06 €/min + prix appel) ou sur place (en vous rendant dans un des points d'accueil de votre caisse d'Assurance Maladie).

Si votre départ a lieu dans moins de 15 jours, votre caisse d'Assurance Maladie vous délivrera un certificat provisoire de remplacement, valable trois mois. Il atteste de vos droits à l'assurance maladie et vous pourrez l'utiliser dans les mêmes conditions que la CEAM.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

## Acquisition du certificat qualité de l'air « Crit'Air » par les particuliers

**Dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique**, le dispositif national « Crit'air » permet d'identifier les véhicules motorisés (véhicules particuliers, utilitaires légers, poids lourds, bus, cars, autocars et deux-roues) les moins polluants en les classant en six catégories (de 0 à 5) selon leur motorisation et leur date de première immatriculation. En donnant des avantages de circulation aux véhicules les moins polluants et en limitant la circulation de ceux les plus polluants lors des pics de pollution, **ce dispositif constitue un des éléments de mise en œuvre des mesures de lutte contre la pollution sur l'ensemble du territoire national.**

**La préfecture du Nord invite les usagers de la route à commander leur(s) certificat(s) qualité de l'air « Crit'Air »** (ou « pastilles de couleur ») moyennant 4.18€ (comprenant la redevance de 3.70€ auxquels s'ajoutent les frais d'acheminement). Le délai de délivrance du certificat est d'environ deux à trois semaines.

Les demandes de certificats qualité de l'air se font par voie électronique ou par voie postale :



- ♦ Formulaire à compléter en ligne à l'adresse « <https://www.certificat-air.gouv.fr/demande> » avec paiement sécurisé par carte bleue.
- ♦ Formulaire CERFA à compléter et à retourner à l'adresse « *Service de délivrance des Certificats Qualité de l'Air - BP 50637 - 59506 Douai Cedex* », accompagné d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de « *Imprimerie Nationale SA* ».

Nous sommes une association loi 1901 recherchant des familles d'accueil bénévoles pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture françaises. Pendant toute la durée de leur séjour, ils seront hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

- ♦ **Paul**, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.
- ♦ **Ignacio**, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : Il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.
- ♦ **Simona**, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « *Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi* ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Christine Semin (06.15.04.23.83, christine.semin@sfr.fr) ou vous adressez Mme Magali Guinet du bureau coordinateur CEI Saint-Malo (02.99.46.10.32, magali@cei4events.com).

**SAMEDI 15 AVRIL 2017**  
**A partir de 19h**  
 Organisé par L'APE Paul Languevin

**SOIRÉE FOLLE**  
**GÉNÉRATION 80/90**

**LEZARD**

Déguisement Autorisé

prix Entrée : 3 Euros  
 Gratuit pour les -12 ans

**SALLE DES FÊTES DE REQUIGNIES**  
**Le DISCO**

Petite Restauration  
 (Sandwich, Croque-monsieur, Chips, ...)  
 Buvette

Sous réservation !!!! Contacter Jennifer : 06.50.38.61.68  
 Laëtitia : 06.75.57.10.06

**RECQUIGNIES - CHASSE A L'OEUF**



**DIMANCHE 16 AVRIL 2017**

Dans le Parc de la Mairie

Inscriptions dès 10h00 sur place

Ouverture de la chasse à 11h00 précises

Le parc sera divisé en trois parties.

- ✚ Une pour les petits de 1 à 2 ans
- ✚ Une autre pour les 3 à 6 ans
- ✚ Et la dernière pour les grands jusque 11 ans

Prix : 2 € par inscription

Venez nombreux, avec famille et amis, tout le monde sera accepté !

Beaucoup d'œufs à ramasser ce jour-là !!



### Communiqué de Nord Pas de Calais Tchernobyl

Tchernobyl date de 30 ans mais reste gravé dans les mémoires. Rien n'a changé, les enfants nés après l'événement vivent toujours avec leur famille sur une terre contaminée.

Nous sommes une association de familles de la région Nord/Pas-de-Calais qui accueillent bénévolement des enfants Ukrainiens pendant les vacances d'été. Résidant dans des zones contaminées qui peuvent s'étendre jusqu'à 140 km, ces enfants reconstituent ainsi un peu de leur santé. Notre association, soutenue par le Conseil Régional, est régie par la Loi de 1901 : son but n'est pas lucratif. Cette année encore, plus que les autres, nous recherchons des familles susceptibles d'accueillir un ou deux enfants (fille et garçon de 8 à 12 ans) pour la période de juillet et août 2017.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez nous contacter par téléphone au 03.20.47.58.44, par courrier au 1 rue Anatole France, 59260 Hellemmes-Lille ou en vous rendant sur notre site Internet [www.tchernobylenfants.com](http://www.tchernobylenfants.com).

### Concours des Archers de l'Ecrevisse

Les Archers de l'Ecrevisse organisent un concours qualificatif Tir Nature 2x21 cibles le dimanche 30 avril 2017 au Bois de la Redoute.

**Les curieux peuvent aller les voir sur place mais doivent impérativement être accompagnés d'un responsable, la sécurité étant primordiale.** Pour plus de renseignements, contacter Michaël Dupré au 06.01.97.30.46 ou par mail à [mychaeldupre@gmail.com](mailto:mychaeldupre@gmail.com).

### Théâtre patoisant Saison 2017

Cette année encore, la salle des fêtes a de nouveau fait salle comble les 17, 18 et 19 février 2017 pour les premières représentations de la nouvelle saison théâtrale de l'Harmonie de Recquignies. « *On pouvot queillie pus mau !* », comédie en trois actes de Nadine Modolo, a été adaptée et traduit en patois local par Bernard Etévé et mise en scène par Marie-Paule Etévé assistée de Régine Detourbe (pour la mise en scène) et de Marie-Paule Gobert (pour les accessoires). Quant au décor, il a été conçu et réalisé par Yves Gobert et décoré par Jean-Pierre Busin, assisté de toute une équipe de monteurs.

*On n'doit nin dire du mau d'ses pourchoux d'visins ! Pourtant, André éyet Hélène voudrinent bin qu'les gins d'à côté fussent un ptit coup pus discrets ! ça n'arrête nin d'buquie avec un martieau ; André voudrot bin s'erpouser après s'journee à l'banque, surtout qu'il a sté agressé pa un cliquoteu qui volot l'dévaliser pou, sou-disant, mingie à s'faim !! Bref, l'vie n'est nin facile éyet les travaux n'in finissent nin ! Qu'est c'que çoula peut bin muchie ? Nos l'apperdrons bin rade éyet nos srons soulagés d'apprinde qu'on pouvot queillie pus mau.*

Les comédiens de cette nouvelle saison sont Geoffrey Delfosse, Céline Vandeboren, Sylvain Tillier, Maryse Mayaux, Benjamin Lecerf, Ludivine Carion, Bernard Etévé et Corinne Vaerman. Vous pouvez retrouver toute l'actualité de la troupe ainsi que les dates et lieux de leurs prochaines représentations en consultant leur page officielle Facebook et leur site Internet « <http://harmonie-recquignies.wix.com/theatre-patoisant> ».



Le 1<sup>er</sup> Mai 2017

L'A.P.E PAUL LANGEVIN

RECQUIGNIES



Organise son deuxième lavage auto extérieur

De 9h00 à 14h00

Café offert

Place de Nice à Recquignies

Venez laver votre voiture pour nos enfants

Aucun tarif - Donnez ce que vous voulez

Mais aussi vente de Muguet!!!!





### Cirque Romane Ritz

Du 03 au 05 février 2017, et depuis bien longtemps, la ville de Recquignies a accueilli un grand cirque familial qui a pris ses quartiers sur la Place de Nice. Renouant avec la grande tradition du cirque, le chapiteau Romane Ritz a présenté son nouveau spectacle avec de nombreuses surprises. Au programme, 1h45 de spectacle avec Lorenzo Ritz et son lion blanc, la cavalerie, les animaux exotiques, les clowns, etc.

En récompense des nombreuses activités de cirque effectuées dans les écoles au cours des dernières années, la commission Politique de la Ville et de la Culture a souhaité offrir à tous les élèves des écoles de notre commune ce magnifique spectacle. Le chapiteau Romane Ritz a donc

accueilli tous les élèves des écoles maternelles et primaires de la commune le vendredi 03 février 2017.



### Spectacle de Patrick Collon

Dimanche 26 février, pour clore les vacances, la médiathèque et la commission culture organisaient un café-théâtre avec le Ch'ti français Patrick Collon. Durant près de 2h30, l'artiste a enchaîné chansons populaires et sketches à mourir de rire, dans une ambiance très bon enfant. L'APE Paul Langevin assurait la buvette.

Depuis près de 20 ans, Patrick Collon s'est forgé une personnalité bien à part

dans le monde du spectacle. Avec ses sketches et chansons en ch'ti, il est le représentant d'un nouveau genre de médicament pas cher, servant à la fois d'antidépresseur, de neuroleptique, d'anxiolytique, etc.



### Ouverture de la Grainothèque

Depuis début mars, la médiathèque accueille une grainothèque, en partenariat avec le CPIE Bocages de l'Avesnois. L'idée est de venir déposer, troquer et prendre librement les graines qui vous plaisent. Vous trouverez également des ouvrages de jardinage à disposition. Ensuite, vous n'avez plus qu'à planter, et à poster vos photos de jardinage sur la page de la médiathèque !

Comment faire pour participer ? Les semences de la boîte sont libres, vous pouvez vous servir ! Ce geste vous incitera peut-être à participer car la démarche est beaucoup plus simple que l'on croit et très ludique. Faites participer les enfants ! Assurez-vous pour le bien-être de tous, de n'utiliser aucun engrais chimique (le bio c'est si bon !) et ne pas introduire de semences hybrides F1 (non reproductibles).



### Ateliers culturels des vacances d'hiver

Durant la première semaine des vacances de février, la médiathèque proposait aux enfants un atelier théâtre, encadré par un professionnel, en la personne d'Olivier Bodelet. L'atelier était complet, et les douze enfants, âgés de 6 à 13 ans, ont exploré les différentes facettes de la pratique théâtrale, dans la joie et la bonne humeur. Le dernier jour, les parents se sont même prêtés au jeu ! A noter qu'Olivier Bodelet est également comédien et metteur en scène et présentera à la médiathèque sa pièce « *Histoire de fantômes* » le 28 octobre.



La deuxième semaine, les ateliers étaient également complets, avec au programme une initiation aux jeux d'estaminets : jeux traditionnels en bois où l'on teste son habileté ou sa rapidité.

Des petits tournois étaient organisés chaque jour : mini-baby-foot, billard Nicolas ou jeu du palet, il y en avait pour tous les goûts. Les gagnants se sont vu remettre des petits lots. Le dernier jour, un jeu de rôle a été organisé sur le thème des loups garous.



**Un champion à la Médiathèque !**

Grande effervescence à la médiathèque « Medi@nice » début mars suite au retour triomphal de Quentin Simon, le responsable.

En effet, Quentin qui participait au jeu « Questions pour un champion » sur France 3 a été sacré grand vainqueur au bout de cinq émissions en remportant la cagnotte.

C'est avec une grande fierté que nous lui adressons toutes nos félicitations.



**Camp d'été municipal 2017**

**La municipalité de Recquignies proposera pour la septième année consécutive son camp d'été.** Cette fois-ci, le séjour se déroulera du 16 au 27 juillet 2017 en Croatie à Zaostrog, station balnéaire sur la Makarska Riviera. Le transport se fera en car « grand tourisme » jusque Paris puis en avion.

L'hébergement se fera dans un hôtel international pour jeunes, située à 5m de la plage et à 200m du centre-ville. L'encadrement sera composé d'un directeur et d'animateurs (1 adulte pour 6 jeunes et un membre de l'équipe diplômé de l'AFPS). Toutes les activités spécifiques sont encadrées par des moniteurs diplômés d'état.

**Comme le prévoit le projet éducatif communal, ce séjour pour adolescents accueille des jeunes jusque 17 ans avec un programme où les activités nautiques et aquatiques seront de mise** avec notamment kayak de mer, canoë, sofa tracté, aquapark, tir à l'arc, parachute ascensionnel, rollers, veillées, etc. Le séjour permettra aux jeunes de découvrir la région avec des excursions sur les îles Peninsula Peljesac, Island of Hvar et une journée à Dubrovnik.

Le nombre de places est limité à 20 jeunes. Les familles intéressées doivent se manifester rapidement en Mairie de Recquignies au 03.27.53.02.50. Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles.

**Réunion publique avec le prestataire le jeudi 06 avril 2017 à 18h00 en Mairie.**

*La participation des familles sera de 200€ pour les Réchigiens et de 400€ pour les extérieurs. Les familles auront la possibilité de payer en trois fois en avril, mai et juin.*

**Annnonce du Voyage des Aînés**

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Recquignies organise un voyage pour les aînés de notre commune le samedi 24 juin 2017 (départ de Recquignies à 08h30 précises, retour vers 19h00). Cette année, la province de Namur, en Belgique, a été retenue. Promenade en bateau, déjeuner et visite guidée de la brasserie Saint Feuillien seront au programme. **Pour vous inscrire, remplissez le coupon d'inscription ci-dessous et déposez-le en Mairie avant le samedi 22 avril 2017. A noter que le voyage est gratuit pour les personnes résidant sur le territoire de la commune mais qu'il est payant pour les personnes extérieures (tarif tout compris de 50€).**

*Les plus belles croisières sur la Meuse est la meilleure façon de découvrir la Haute-Meuse et ses magnifiques paysages : la Compagnie des Bateaux vous proposera une balade de 50 minutes entre les trois écluses namuroises.*

*La brasserie Saint-Feuillien a été fondée en 1873 par Stéphanie Friart. En 1920, la fabrication est transférée dans des bâtiments plus modernes qui abritent encore la plupart des installations actuelles. La construction de ces bâtiments date de 1893. Ils ont fait, ces dernières années, l'objet de rénovations constantes alliant la restauration d'un patrimoine industriel du XIXème siècle à la modernité des équipements. Avec la 5<sup>ème</sup> génération en piste, la famille Friart poursuit la fabrication d'une large gamme de bières, parmi lesquelles la Saint-Feuillien et la Grisette.*

**Coupon d'inscription au Voyage des Aînés du samedi 24 juin 2017**

Nombre de personnes : une  deux

Nom / Prénom..... Date de naissance ..... / ..... / .....

Adresse..... Tél. .... / ..... / ..... / ..... / .....

Nom / Prénom..... Date de naissance ..... / ..... / .....

Adresse..... Tél. .... / ..... / ..... / ..... / .....

***Si la seconde personne réside hors de Recquignies alors la sortie est payante (50€).***



# LE PETIT RECHIGNIEN

*Toutes les informations à retenir*

## Agenda de la Vie Municipale

**Le 06 avril**, Réunion publique pour le camp d'été à 18h00, Mairie.

**Le 07 avril, Fermeture de l'Agence Postale Communale.**

**Le 18 avril, Fermeture de l'Agence Postale Communale.**

**Le 23 avril**, Premier tour de l'élection présidentielle, Salle des fêtes et salle du Millénaire de 08h00 à 19h00.

**Le 25 avril**, Permanence des inscriptions de l'école maternelle Paul Langevin de 16h30 à 18h00.

**Le 28 avril**, Remise des Médailles du Travail, Mairie.

**Le 02 mai**, Permanence des inscriptions de l'école maternelle Paul Langevin de 16h30 à 18h00.

**Le 07 mai**, Second tour de l'élection présidentielle, Salle des fêtes et salle du Millénaire de 08h00 à 19h00.

**Le 08 mai**, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Rocq (11h00) et de Recquignies (11h30).

**Le 09 mai**, Permanence des inscriptions pour les ALSH de juillet et d'août, Salle du Millénaire de 13h30 à 14h00 et Mairie de 15h00 à 16h00.

**Le 09 mai**, Permanence des inscriptions de l'école maternelle de Rocq de 16h15 à 17h00.

**Le 13 mai**, Vide-Greniers Réchignien de 06h00 à 18h00, Place de Nice, Rue du 06 septembre 1914 et Rue de la Gare.

**Le 26 mai**, Remise des Médailles de la Famille Française, Mairie.

**Le 29 mai**, Permanence des inscriptions de l'école primaire Jean Vilar à partir de 15h00.

**Le 30 mai**, Permanence des inscriptions de l'école primaire du Centre toute la journée jusque 18h00.

## Agenda de la Vie Associative

**Le 15 avril**, Soirée Folle Génération 80/90 par l'APE Paul Lanvegin à partir de 19h00, Salle des fêtes.

**Le 16 avril**, Chasse à l'œuf des Ateliers Créations à partir de 10h00, Parc de la Mairie.

**Le 30 avril**, Concours des Archers de l'Ecrevisse, Bois de la Redoute.

**Le 1er mai**, Lavage auto extérieur et vente de muguet par l'APE Paul Langevin de 09h00 à 14h00, Place de Nice.

## Vignettes Stibus

**Le 04 avril et 04 mai 2017**, Distribution de 09h00 à 11h30 (A à L), Mairie.

**Le 06 avril et 05 mai 2017**, Distribution de 09h00 à 11h30 (M à Z), Mairie.

## Gardes des infirmiers et infirmières

**Le 02 avril et 14 mai**, M. Gentile (03.27.68.90.50).

**Le 09 avril et 21 mai**, Mme Marlier (06.21.66.23.52).

**Le 16 avril et 25 mai**, Mme Gillard (03.27.65.89.50).

**Le 17 avril et 28 mai**, Mme Homerin (03.27.66.70.18).

**Le 23 avril**, M. Semaille (06.76.50.33.11).

**Le 30 avril**, Mme Marechal (03.27.68.98.52).

**Le 1er mai**, Mme Bazzo (06.74.17.67.13).

**Le 07 mai**, Mme Daimé (06.21.26.50.33).

**Le 08 mai**, Mme Lobry (03.27.68.90.50).

## Garde de la pharmacie Dalkoxski

Du mardi 04 avril 12h00 au samedi 08 avril 12h00.

Du samedi 13 mai 13h00 au mardi 16 mai 12h00.



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

*Retrouver nous sur [www.mairie-recquignies.fr](http://www.mairie-recquignies.fr)*